

EN BREF :

- Les conditions hivernales hâtives n'ont pas permis, à plusieurs producteurs, de compléter les travaux d'automne. Les applications de la paille et des herbicides pourront être faites le printemps prochain.

IL NEIGE ENCORE!

Résumé météorologique

Le 3 décembre, 15 à 30 cm de neige sur tout le Québec. Il y avait bien longtemps que l'hiver ne s'était pas manifesté aussi hâtivement. Mais déjà, le 20 novembre, les régions du centre et de l'est du Québec recevaient 20 cm de neige. Additionnés aux précipitations du 24, 29 et 30 novembre, c'est plus de 40 cm de neige au sol que plusieurs régions ont présentement.

Plusieurs producteurs attendaient la première neige pour terminer les applications de la paille et des herbicides d'automne. Le confort des dernières années nous a habitués à une première neige seulement vers la mi-décembre voire même la fin décembre. Encore cette année, tout semblait identique, soit une arrivée en douceur de l'hiver avec des mois de septembre et d'octobre plus chauds que la normale. Nous avons même connu des records de température les 13, 14 et 15 novembre avec des températures de 14 °C. Le tout a été suivi par de fortes précipitations (23 mm en moyenne) et, cinq jours plus tard, nous basculions très rapidement vers l'hiver.

Les conditions météorologiques n'ont donné qu'une très courte fenêtre pour finaliser les travaux d'automne. La neige ou les conditions très humides des sols n'ont pas permis, pour plusieurs producteurs, de compléter leurs travaux.

Protection hivernale

État de la situation

La paille procure aux plants de fraisiers une protection hivernale. Elle permet aussi d'emprisonner la neige sur le rang et d'éviter le balayage par les vents froids. Dans les régions de l'est du Québec, l'application de la paille a été complétée à près de 75 %. Pour les régions de l'ouest, les conditions de sol ont rendu difficile la circulation des équipements dans les champs et plusieurs fraisières sont sans couverture de paille.

Recommandations

La neige procure une excellente protection contre le froid. Actuellement, il est inutile d'effectuer une application de paille sur la neige, la paille séchera rapidement et elle risquera d'être déplacée facilement par le vent. Il n'y a aucun risque de gel des plants si cette neige persiste au sol. La principale menace à craindre est la perte de cette couverture de neige, à la fin décembre ou en janvier, suivie d'une période froide. MétéoMédia ne prévoit aucun redoux pour les 15 prochains jours et Environnement Canada prévoit des températures sous la normale pour les prochains mois. Cependant, ceci n'est pas une garantie contre les fluctuations de température.

Donc, dans l'état actuel des conditions météorologiques, aucune intervention n'est souhaitable dans les champs au risque d'endommager le terrain par le passage de la machinerie.

Application d'herbicides

Fraises

Tout comme la paille, certains producteurs n'ont pu compléter les traitements herbicides d'automne. Le SINBAR (terbacil) et le DEVRINOL (napropamide) peuvent également s'appliquer au printemps, à condition de prévoir une incorporation par la pluie ou par l'utilisation du système d'irrigation.

Il en est tout autre pour l'application du GOAL (oxyfluorène) pour lutter contre la pensée sauvage. Ce traitement ne peut s'effectuer qu'à l'automne, tout juste avant le paillage. Au printemps, la répression mécanique ou manuelle sera l'unique alternative à moins que nous ayons de bonnes nouvelles à vous annoncer, le printemps prochain, avec l'arrivée d'une nouvelle homologation.

Framboises et bleuets

L'application du CASORON (dichlobénil) se fait à l'automne. Plusieurs producteurs préfèrent effectuer cette application sur un sol gelé et même légèrement recouvert de neige afin de bien visualiser le travail. Encore ici, les conditions ont été peu propices à cette application et plusieurs champs n'ont pas été traités.

Le CASORON n'est pas recommandé au printemps, car la fenêtre d'application est très étroite et difficile. D'autres herbicides comme la simazine, le DEVRINOL (napropamide) et le SINBAR (terbacil), pour le bleuet uniquement, peuvent être utilisés. Référez-vous aux guides de protection 2008 qui seront disponibles en avril prochain.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS
LUC URBAIN, agronome - Avertisseur
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 235 - Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Luc.Urbain@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 14 – petits fruits – 4 décembre 2007

